



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DEQUEST 2060S

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	DEQUEST 2060S
Numéro du produit	11101
UFI	UFI: P2W2-W0EK-R00U-JX5G

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Intermédiaire pour l'industrie chimique Scale Inhibition Produit d'entretien. Désinfectant. Produits de beauté Personal Care Traitement de surface des métaux revêtement de surface Peinture. décapants agent de blanchiment Additif pour produits agrochimiques céramique verre Industrie/Professionnel
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	11101

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Met. Corr. 1 - H290
Dangers pour la santé humaine	Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



DEQUEST 2060S

Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Mentions de mise en garde	P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.
UFI	UFI: P2W2-W0EK-R00U-JX5G
Contient	DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID), CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, PHOSPHONIC ACID

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID)			45 - 48%
Numéro CAS: 15827-60-8	Numéro CE: 239-931-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119510387-42-XXXX	
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318			

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%			15 - 17%
Numéro CAS: 7647-01-0	Numéro CE: 231-595-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484862-27-XXXX	
Classification Met. Corr. 1 - H290 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335			

DEQUEST 2060S

PHOSPHONIC ACID		3 -4%
Numéro CAS: 13598-36-2	Numéro CE: 237-066-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488030-46-XXXX
Classification Met. Corr. 1 - H290 Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures. Garder la personne touchée en observation.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Donner beaucoup d'eau à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Consulter un médecin immédiatement. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.
Contact cutané	Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin. Consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation.
Contact oculaire	Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées par un médecin.

DEQUEST 2060S

Protection des secouristes	Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. S'il est suspecté que des polluants atmosphériques sont toujours présents auprès de la personne touchée, le personnel de premiers secours doit porter un appareil de protection respiratoire approprié ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants.
-----------------------------------	---

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Problèmes respiratoires retardés, souvent graves. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Toux.
Ingestion	Le produit irrite les muqueuses et peut provoquer une gêne abdominale en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Rougeurs.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmoiement abondant. Rougeurs.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes. L'apparition des symptômes peut être retardée de 24 à 48 heures.
------------------------------------	---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Phosphine (PH ₃). Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Phosphore.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Evacuer la zone. Aucune exigence spécifique n'est présumée dans des conditions normales d'utilisation.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

DEQUEST 2060S

Précautions individuelles

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Evacuer la zone. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Déplacer les conteneurs hors de la zone de déversement. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Neutraliser le produit déversé avec du calcaire concassé, de la chaux éteinte (hydroxyde de calcium), du carbonate de soude (carbonate de sodium) ou du bicarbonate de sodium. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Eviter le contact avec les bases. Les résidus restants dans les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser les conteneurs vides.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Tenir éloigné des aliments et boissons. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Oxydants puissants. Métaux. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker seulement dans des conteneurs correctement étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Stocker à des températures supérieures à -10°C.

Classe de stockage

Stockage de produits corrosifs.

DEQUEST 2060S

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 5 ppm 8 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 10 ppm 15 mg/m³

Commentaires sur les composants Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID) (CAS: 15827-60-8)

DNEL	Travailleurs - Orale; Effets systémiques: 3.9 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.9 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.9 mg/kg p.c. /jour
PNEC	- Sédiments (eau douce); 108 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 10.8 mg/kg p.c. /jour
	- Station d'épuration des eaux usées; 20 mg/l
	- eau de mer; 0.052 mg/l
	- eau douce; 0.52 mg/l
	- Sol; 174 mg/kg p.c. /jour

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...% (CAS: 7647-01-0)

PNEC	- eau douce; 36 µg/l
	- eau de mer; 36 µg/l
	- Station d'épuration des eaux usées; 36 µg/l

PHOSPHONIC ACID (CAS: 13598-36-2)

DNEL	Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.42 mg/kg/jour
	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.42 mg/kg/jour
	Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.72 mg/m ³
	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.83 mg/kg/jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.94 mg/m ³
PNEC	eau douce; 0.1 mg/l
	eau de mer; 0.01 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



DEQUEST 2060S

Contrôles techniques appropriés	Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.
Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules absolu. EN 136/140/141/145/143/149
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Vérifier les émissions des équipements de ventilation ou de procédé de fabrication pour s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences réglementaires de protection environnementale. Dans certains cas, les laveurs de fumées, les filtres ou les modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Foncé. Ambré.
Odeur	Acre.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution diluée): < 2.0 (10 g/l)
Point de fusion	-25°C
Point d'écoulement	Pas d'information disponible.
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110°C @ 760 mm Hg
Point d'éclair	Pas d'information disponible.

DEQUEST 2060S

Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Facteur d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Autre inflammabilité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.42 @ 20°C
Densité apparente	Pas d'information disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	log Pow: -3.4
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations	Aucune information disponible.
Indice de réfraction	Pas d'information disponible.
Taille de particules	Pas d'information disponible.
Poids moléculaire	Pas d'information disponible.
Volatilité	Pas d'information disponible.
Concentration de saturation	Pas d'information disponible.
Température critique	Pas d'information disponible.
Composé organique volatile	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

DEQUEST 2060S

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Bases. Oxydants puissants. Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Phosphine (PH₃). Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Phosphore.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 12.500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

DEQUEST 2060S

Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Problèmes respiratoires retardés, souvent graves. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Toux.
Ingestion	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation. Rougeurs.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Douleur. Larmolement abondant. Rougeurs.

Informations toxicologiques sur les composants

DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 7.180,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 7180 mg/kg, Orale, Rat

ETA orale (mg/kg) 7.180,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 7.940,0

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 7940 mg/kg, Cutanée, Lapin

ETA cutanée (mg/kg) 7.940,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif. Mutation génique: Non-concluant. Aberration chromosomique: Positif.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

DEQUEST 2060S

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Provoque de graves brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

DEQUEST 2060S

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Irritant pour les voies respiratoires.

Contact cutané Provoque de graves brûlures.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

PHOSPHONIC ACID

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 1560 mg/kg, Orale, Rat @ 10%

ETA orale (mg/kg) 500,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Corrosif. Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

DEQUEST 2060S

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

Informations écologiques sur les composantsCHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

PHOSPHONIC ACID

Écotoxicité Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau pouvant engendrer des effets dangereux pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: > 180 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 242 mg/l, Daphnia magna

Informations écologiques sur les composantsDIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID)toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 216 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
CL₅₀, 96 heure: 6435 mg/l, Cyprinodon variegatus
CL₅₀, 96 heure: 657 mg/l, (Ictalurus punctatus)
CL₅₀, 96 heure: 759 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
NOEC, 66 jour: 25.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: >250 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
CE₅₀, 48 heure: 5378 mg/l, Invertébrés d'eau de mer
CE₅₀, 48 heure: 9910 mg/l, Invertébrés d'eau douce

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 96 heure: 67 mg/l, Invertébrés d'eau de mer

CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heure: 282 mg/l, (Gambusia affinis)
CL₅₀, 96 heure: 20.5 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL₅₀, 7 jour: 3 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heure: 0.45 mg/l, Daphnia magna

DEQUEST 2060S

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heure: 0.73 mg/l, Plantes d'eau douce
NOEC, 72 heure: 0.364 mg/l, Plantes d'eau douce

PHOSPHONIC ACID

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, 72 heures: 153 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

Biodégradation - Dégradation 11.15%: 60 jours
OECD 301A

Informations écologiques sur les composants

DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID)

Persistance et dégradabilité Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Phototransformation - Dégradation <14%: 17 jour

Biodégradation Boues activées - Dégradation 3.51%: 24 jour
OECD 302
A
eau de mer - Dégradation 0%: 28 jour
OECD 306
- Dégradation 7%: 28 jour
OECD 301D
- Dégradation 64%: 148 jour

PHOSPHONIC ACID

Persistance et dégradabilité Le produit contient des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage log Pow: -3.4

Informations écologiques sur les composants

DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID)

Potentiel de bioaccumulation FBC: < 94,

Coefficient de partage log Pow: -3.40

PHOSPHONIC ACID

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

DEQUEST 2060S

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Miscible à l'eau.

Informations écologiques sur les composants**PHOSPHONIC ACID**

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants**PHOSPHONIC ACID**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants**PHOSPHONIC ACID**

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 3265

N° ONU (IMDG) 3265

N° ONU (ICAO) 3265

N° ONU (ADN) 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID))

Nom d'expédition (IMDG) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID))

DEQUEST 2060S

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (CONTAINS HYDROCHLORIC ACID ...%, DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID))

Nom d'expédition (ADN) LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CONTIENT CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%, DIETHYLENETRIAMINE PENTA (METHYLENE PHOSPHONIC ACID))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C3
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	1. Acides
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2X
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	80
Code de restriction en tunnels	(E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
--	-----------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

DEQUEST 2060S

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

DEQUEST 2060S

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Met. Corr. 1 - H290: Jugement d'expert. Skin Corr. 1B - H314: Jugement d'expert. Eye Dam. 1 - H318: Jugement d'expert. STOT SE 3 - H335: Jugement d'expert.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

29-12-21

DEQUEST 2060S

Numéro de version	5.000
Remplace la date	18-02-20
Numéro de FDS	11101
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Signature	Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.